

Contexte du recrutement et définition du poste

La Communauté de Communes du Pays de Bray (CCPB) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) situé en bordure ouest du département de l'Oise, en limite de la région Normandie, et plus précisément en limite des départements de Seine-Maritime et de l'Eure. Située sur le périmètre de la Boutonnière du Pays de Bray, la CCPB regroupe 23 communes pour une superficie totale de 244,80 km² et comptabilise environ 18 800 habitants.

Le territoire est caractérisé par des entités naturelles variées : vallées de l'Epte, plateau de Thelle, coteaux et cuesta du Bray, le Haut Bray. Une morphologie qui génère des paysages identitaires valorisants avec en premier lieu le bocage.

D'après l'étude de faisabilité réalisée en 2010 par la chambre d'agriculture pour le compte de la communauté de communes du Pays de Bray, le pays de Bray comptabilise un linéaire de 120 km de haies hautes, 323 km de haies moyennes et 357 km de haies basses soit un total de 800 km de haies.

Ce réseau de haies est un héritage du passé. Pendant des siècles les haies ont rempli 4 fonctions principales :

- La production de bois, de fruit et de fourrage ;
- La délimitation des parcelles ;
- L'utilisation en guise de clôture ;
- La protection contre le vent ou les animaux sauvages.

Les services écosystémiques du bocage étaient pleinement rendus.

Aujourd'hui, cet équilibre est menacé d'une part, avec les remembrements (agrandissement des parcelles), la mécanisation, l'intensification de l'agriculture (arrachage des haies et mise en culture des prairies permanentes) et l'accroissement des exploitations et d'autre part, par la banalisation des paysages et le manque d'intérêt des jeunes générations.

L'étude de faisabilité réalisé en 2010 indique que le bocage avec son réseau de haies, mares, fossés, pré-vergers demandent un entretien constant. La même étude démontre que les agriculteurs n'ont plus le temps pour entretenir ce linéaire de haie. L'entretien devient alors une charge et la perspective de planter ou de regarnir le bocage est de moins en moins envisagée par les agriculteurs, considérant le bocage comme une contrainte.

Ainsi lorsque que la haie n'est pas arrachée, celle-ci est délaissée et un vieillissement du bocage est observé ce qui devient préjudiciable au paysage original.

Le bocage brayon est en mauvais état de conservation. Il ne subsiste plus que dans quelques secteurs sous la forme d'un réseau épars et discontinu de haies ou comme témoignage des anciens courtils et de l'urbanisme herbager. Le Pays de Bray connu pour ces espaces agricoles mixtes (terres labourables / élevage) et est en passe de devenir un territoire à dominante de grande culture.

Face aux mutations socio-économiques et territoriales en cours et à venir, le Pays de Bray doit s'adapter sans toutefois négliger son cadre de vie et ses spécificités agricoles et paysagères, socles de son identité et de son attractivité.

L'activité agricole au-delà de sa dimension économique, joue alors un rôle important dans l'équilibre du territoire dans la préservation de son cadre de vie et à une échelle plus globale, dans son attractivité.

La préservation du bocage prend alors une dimension environnementale avec la

	<p>préservation des services écosystémiques associés et une dimension sociétale avec une prise de conscience collective de la disparition du bocage. Dans ce contexte, la CCPB a répondu à l'appel à projet lancé en 2023 par la DRAAF « le pacte en faveur des haies ». La CCPB ambitionne de contribuer à 3% de l'objectif régional qui a été fixé à 568 km. Autrement dit, planter à l'horizon 2030, 17 km de haie ! Pour ce faire, une feuille de route sur 3 ans a été élaborée dans le cadre de l'appel à projet.</p>
--	---

DESCRIPTION DU POSTE

Pôles	Environnement
Services	Eau
Maître de stage	Marion BEAUREPAIRE – chargée de mission de la protection de la ressource en eau.
Caractéristiques particulières / conditions particulières	Travail au bureau et sur le terrain Déplacements hebdomadaires / journaliers sur le territoire
Condition de stage	Permis B requis Durée : 3 mois 35h/ semaine Lieu d'accueil : CCPB, 2 rue d'Hodenc 60650 Lachapelle aux Pots Prise de poste : janvier 2025 Stage conventionné et indemnisé selon la réglementation en vigueur

MISSIONS

L'objet du stage	Le présent stage a pour objectif de contribuer à la réalisation de la feuille de route et notamment sur les aspects de la connaissance à destination des agriculteurs et du grand public.
Les missions	<p>Réaliser un état des lieux du réseau de haie</p> <p>Sur la base de l'état des lieux réalisé en 2010 et sur la base de la BD haie - IGN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier la typologie des linéaires haies selon le référentiel national de l'AFAC Agroforesterie - Identifier les services écosystémiques des haies - Définir les priorités d'intervention - Déterminer le potentiel de bois d'œuvre - Réaliser des préconisations de gestion durable des linéaires de haie sur la base d'itinéraire de gestion possible - Réaliser un plan de plantation ou de regarnissage des haies <p>Réaliser un état des lieux par secteur : Haut Bray, Bas Bray, et plateau de Thelle au sud du territoire de la CCPB et sur les 4 Aires d'alimentation de captage de la CCPB.</p> <p>À la suite de cet état des lieux, un travail cartographique devra être engagé afin de mettre à disposition ces informations dans le webmapping de la CCPB.</p>
Les livrables attendus	Base de données SIG de l'état des lieux

PROFIL RECHERCHE

Profil recherché

FORMATIONS / SAVOIRS :

- Niveau Bac+4 ou +5 dans le domaine l'environnement ;
- Maîtrise de l'outil SIG (Qgis)
- Maîtrise des outils bureautiques

SAVOIR-FAIRE :

- Savoir rendre compte
- Pilotage de projet collectif
- Respect des délais
- Capacité à travailler avec des interlocuteurs multiples

SAVOIR-ÊTRE :

- Rigueur
- Esprit d'équipe
- Autonomie
- Réactivité / anticipation